



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

Séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Katell CHANTREAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, Philippe MARLE, Mme. Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, Mme. Isabelle FIACRE, M. Guillaume TAHON, Mme. Karine ALIOUANE, Mme. Julie MANNEVEAU,

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA

Absent(e)s :

Pouvoirs : M. Rafael GUIAVARCH donne pouvoir à M. Guillaume TAHON, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA donne pouvoir à Mme. Katell CHANTREAU

Secrétaire : Mme Julie MANNEVEAU

Date de convocation : 16 mai 2023

APPROBATION DU Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023

DCM 2023-22 : Convention Cadre ULAMIR : 2023-2026

Madame Julie MANNEVEAU, présidente de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Monsieur Ronan KERVAREC, secrétaire de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de POULDERGAT et l'ULAMIR du Goyen centre social, il est conclu chaque année une convention cadre annuelle d'objectifs pour le pilotage du centre social.

L'ULAMIR, en partenariat avec les communes adhérentes, propose une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour le pilotage du centre social portant sur la période 2023-2026.

La convention a fait l'objet d'un travail en commission sociale le 19 avril 2023 dont les retours ont été formulés auprès de l'ULAMIR.

La convention est présentée en annexe de la présente note.

Le Conseil Municipal,

VU la convention cadre partenariale d'objectifs et de financement



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE la proposition convention cadre partenariale d'objectifs et de financement avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour la période 2023-2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

PRÉCISE que la convention est transmise en annexe de la présente délibération.

DCM 2023-23 : Convention ALSH ULAMIR : 2023-2026

Madame Julie MANNEVEAU, présidente de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Monsieur Ronan KERVAREC, secrétaire de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de POULDERGAT et l'ULAMIR du Goyen centre social, il est conclu chaque année un avenant à convention annuelle d'objectifs pour le pilotage du centre social, portant sur l'ALSH.

L'ULAMIR, en partenariat avec les communes adhérentes, propose un avenant pluriannuel à la convention cadre partenariale d'objectifs et de financement 2023-2026 pour la partie ALSH.

La convention a fait l'objet d'un travail en commission sociale le 19 avril 2023 dont les retours ont été formulés auprès de l'ULAMIR

Le Conseil Municipal,

VU la convention cadre partenariale d'objectifs et de financement

VU l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de financement portant sur la partie ALSH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE l'avenant n°1 à convention cadre pluriannuelle partenariale d'objectifs et de financement avec l'ULAMIR centre social du Goyen sur la partie ALSH pour la période 2023-2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

PRÉCISE que la convention est transmise en annexe de la présente délibération.

DCM 2023-24 : Élection d'un.e délégué.e ULAMIR

Madame Julie MANNEVEAU, présidente de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Monsieur Ronan KERVAREC, secrétaire de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, se retire.

Ont été nommées en juin 2020, déléguées de la Mairie auprès de l'ULAMIR Centre Social du Goyen, Madame Jeannine LOZACH'MEUR et Madame Julie MANNEVEAU.

Madame Julie MANNEVEAU ayant été élue présidente de l'ULAMIR en sa qualité d'adhérente, elle ne peut plus occuper sa fonction de déléguée de la mairie au sein du conseil d'administration de l'ULAMIR.

A ce titre, Madame Julie MANNEVEAU a transmis en Mairie sa démission sur cette fonction.

Il convient donc de désigner un.e nouveau.elle délégué.e au sein du Conseil Municipal de POULDERGAT afin de représenter la Mairie au sein du Conseil d'Administration de l'ULAMIR Centre Social du Goyen et de remplacer Madame Julie MANNEVEAU.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Marie-Pierre COSQUER déléguée du Conseil Municipal de POULDERGAT afin de le représenter au sein du Conseil d'Administration de l'ULAMIR Centre Social du Goyen.

DCM 2023-25 : Aménagement paysager du bourg – périmètre du projet

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité d'engager un programme de revitalisation du centre-bourg dont la stratégie s'appuie sur quatre grandes orientations d'aménagement et de développement, élaborées au terme d'un processus de concertation avec les habitants.

Dans les orientations retenues figure la nécessité de renforcer la qualité paysagère du cœur de bourg et son appropriation par la population en termes de place de village, notamment dans les espaces emblématiques que constituent les jardins de l'église et de la mairie.

En accord avec le financeur, le périmètre de ce projet peut être étendu au théâtre de verdure, le projet final visant alors à également dynamiser et mettre en valeur cette partie du bourg accessible à toutes et tous. L'intégration du théâtre de verdure au projet global comprendra entre autres, le déplacement du boulodrome.

Il est précisé que ce projet aura pour but de se réaliser au cours de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'élargir le périmètre du projet d'aménagement paysager du bourg au théâtre de verdure.

PRÉCISE que cette extension comprendra entre autres, le déplacement du boulodrome.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant son exécution.

DCM 2023-26 : Dénomination de la tribune du stade de football

Dans le cadre du centenaire du club de football Pouldergat Sports, il est proposé par le club au Conseil Municipal de baptiser la tribune du terrain d'honneur du stade Eugène Deudé au nom de Pierre BRIANT, membre sein du club depuis 65 ans (joueur, entraîneur, bénévole toujours actif à 86 ans).

Monsieur le Maire lit le courrier de Pouldergat Sports au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer « Pierre BRIANT » la tribune du stade Eugène Deudé de POULDERGAT.

DCM 2023-27 : Pôle Culturel – Maîtrise d'œuvre – Avenant de transfert des obligations contractuelles d'un marché de Maîtrise d'Œuvre

Le Cabinet RUELLAND travaille depuis plusieurs mois à sa suite par l'Atelier du Braden.

Dans le cadre de la signature de l'accord de « cession de branche des marchés publics et de bailleurs sociaux », la Mairie de POULDERGAT est sollicitée pour la signature d'un avenant de transfert pour la reprise des obligations contractuelles d'un marché de maîtrise d'œuvre.

L'avenant est conclu sans incidence financière.

L'avenant est transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant de transfert des obligations contractuelles du marché de Maîtrise d'Œuvre conclu dans le cadre du marché de création d'un Pôle Culturel dans l'ancienne mairie.

ACTE que dans le cadre de ce marché, la cession de branche « marchés publics » du Cabinet Paul RUELLAND en faveur de la SARL ATELIER DU BRADEN ayant pour adresse 1



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

avenue du Braden, Bâtiment C, 29000 QUIMPER en date de forclusion du 30 juin 2023, transfère les responsabilités et les honoraires restants dus arrêtés à la date de la dernière note d'honoraires ayant eu lieu avant le 30 avril 2023 (dernière note d'honoraires n° 16 du 25-04-2023).

PRÉCISE que le présent avenant confirme la continuité de l'appel à concepteur par la SARL ATELIER DU BRADEN (mandataire ATELIER DU BRADEN du groupement ATELIER DU BRADEN & les BET SBC & PSI), à compter du 1er juillet 2023 aux mêmes conditions que celles fixées au marché initial conclu avec le mandataire Cabinet Paul RUELLAND, et sans incidence financière ou sur les prestations assurées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents permettant son exécution.

Fin du Conseil Municipal : 19h43

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 ^{er} adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 ^{ème} adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 ^{ème} adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Julie MANNEVEAU	

Date de convocation : 16 mai 2023